

**Arrêté n° 2023-DEETS-06 fixant la liste
des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et
des délégués aux prestations familiales pour le département de la Vendée**

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;
- VU** le décret du Président de la République du 03 novembre 2021 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;
- VU** le décret du Président de la République du 10 septembre 2020 portant nomination de Madame Anne TAGAND en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la Vendée ;
- VU** l'arrêté n°20-DRCTAJ/2-681 du 21 décembre 2020 désignant Madame Anne TAGAND en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et lui donnant délégation de signature ;
- VU** les arrêtés DDCS n° 2010-48, 2010-49, 2010-50 et 2010-51 du 30 juillet 2010 du Préfet de la Vendée portant autorisation des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, gérés par les associations ARIA 85, ATHM 85, Sauvegarde 85 et UDAF 85 ;
- VU** les arrêtés DDCS n° 2010-52 et 2010-53 du 30 juillet 2010 du Préfet de la Vendée portant autorisation des services délégués aux prestations familiales gérés par les associations Sauvegarde 85 et UDAF 85 ;
- VU** la décision n° 2012/DDCS/46 du 16 mai 2012 portant accord de cession d'activité de l'association Sauvegarde 85 à l'association AREAMS à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
- VU** la décision n° 2014/DDCS/047 du 9 septembre 2014 portant accord de cession d'activité de l'association Aria 85 à l'association Adapei-Aria de Vendée à compter du 1^{er} juillet 2014 ;
- VU** les déclarations de désignations de préposés transmises par les centres hospitaliers de La Roche sur Yon, Challans, La Chataigneraie, Fontenay le Comte et Niort ;
- VU** les arrêtés du Préfet de la Vendée portant agrément pour l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- VU** l'arrêté 2022-DEETS-07 du 1 février 2022 fixant la liste des personnes inscrites sur la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département de la Vendée ;

VU l'arrêté n° 2022-DETS-153 portant classement et sélection des candidatures de l'appel à candidature 2022 aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de la Vendée

VU la déclaration préalable à la fonction de mandataire judiciaire à la protection des majeurs, transmise par l'EPSM de Vendée, CH Georges Mazurelle en date du 23/03/2022 et l'avis favorable du procureur de la république en date du 07/06/2022, désignant Madame GROSBOIS Nathalie en qualité de mandataire judiciaire ;

VU la déclaration URSSAF de Mme GILBERT en date du 08/12/2022 fixant la date de fin de son activité de mandataire judiciaire au 31/12/2022.

ARRÊTE

Article 1

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée :

1) En qualité de services auprès des tribunaux judiciaires de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne et du tribunal de proximité de Fontenay le comte :

- Service MJPM de l'association **ADAPEI-ARIA de Vendée**, ZAC des Petites Bazinières, impasse Faraday, CS 30008, 85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX ;
- Service MJPM de l'association **ATHM 85**, résidence La Garenne, Bâtiment H, 60 rue des Pyramides, 85000 LA ROCHE SUR YON ;
- Service MJPM de l'association **AREAMS**, 785 route de la Roche, 85310 RIVES DE L'YON ;
- Service MJPM de l'association **UDAF 85**, Maison des familles, 119 bd des Etats-Unis, BP 667, 85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX ;

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel :

a) Auprès du tribunal judiciaire de la Roche-sur-Yon :

- | | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| • Mme BULTEAU Murielle | 7 rue de Retz | 44270 MACHECOUL |
| • Mme DEVANNE Pascaline | BP 40042 | 85291 MORTAGNE SUR SEVRE Cedex |
| • Mme GAUFRETEAU Elisabeth | 30 rue du Pont de Ville – Appt 206 | 85500 LES HERBIERS |
| • Mme GROLLEAU Adeline | BP 16 | 85470 BRETIGNOLLES SUR MER |
| • Mme GUILBAUD Marthe | BP 60341 | 85300 CHALLANS CEDEX 3 |
| • Mme GUILLET Aurore | BP 30008 | 85540 Moutiers les Maufaits |
| • Mme JACQUET Sylvie | BP 20003 | 85310 ST FLORENT DES BOIS |
| • Mme JAMIN Annabelle | BP 80002 | 85614 MONTAIGU CEDEX |
| • Mme JEAN Mélanie | BP 60336 | 85008 LA ROCHE SUR YON CEDEX |
| • M. MORANDEAU Philippe | BP 99214 | 44192 CLISSON |
| • Mme MOUILLA Chantal | 34 rue Notre Dame des Dunes | 85220 LA CHAIZE GIRAUD |
| • Mme PICOTTEAU Rachel | BP 30005 | 85390 MOUILLERON ST GERMAIN |
| • M. RUAND Nicolas | BP 50018 | 85190 AIZENAY |

b) Après du tribunal judiciaire des Sables d'Olonne :

- Mme **BERTHE** Emilie BP 60167 44155 ANCENIS CEDEX
- Mme **BULTEAU** Murielle 7 rue de Retz 44270 MACHECOUL
- Mme **DURIEZ** Christine BP 002 85710 BOIS DE CENE
- Mme **GROLLEAU** Adeline BP 16 85470 BRETIGNOLLES SUR MER
- Mme **GUILBAUD** Marthe BP 60341 85300 CHALLANS CEDEX 3
- Mme **GUILLET** Aurore BP 30008 85540 Moutiers les Maufaits
- Mme **HERPIN** Julie BP 80427 85450 CHAILLE LES MARAIS
- Mme **JACQUET** Sylvie BP 20003 85310 ST FLORENT DES BOIS
- Mme **JEAN** Mélanie BP 60336 85008 LA ROCHE SUR YON CEDEX
- Mme **MOUILLA** Chantal 34 rue Notre Dame des Dunes 85220 LA CHAIZE GIRAUD
- M. **PAJOT** Maxime BP 127 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE
- M. **RUAND** Nicolas BP 50018 85190 AIZENAY

c) Après du tribunal de proximité de Fontenay-le-Comte :

- Mme **GAUFRETEAU** Elisabeth 30 rue du Pont de Ville – Appt 206 85500 LES HERBIERS
- Mme **HERPIN** Julie BP 80427 85450 CHAILLE LES MARAIS
- Mme **JACQUET** Sylvie BP 20003 85310 ST FLORENT DES BOIS
- Mme **JAMIN** Annabelle BP 80002 85614 MONTAIGU CEDEX
- Mme **PICOTTEAU** Rachel BP 30005 85390 MOUILLERON ST GERMAIN
- Mme **RENAUD** Sabine 1 bis rue Nationale 85770 L'ILE D'ELLE

3) **En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement :**

a) Après du tribunal judiciaire de la Roche-sur-Yon :

- Mme **GUILLET** Emmanuelle, Centre Hospitalier Départemental, Site de Luçon, BP 159, 85407 LUCON Cedex ;
- Mme **VAYNE** Laurence et Mme **GROSBOIS** Nathalie, EPSM de Vendée, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, rue Georges Mazurelle, 85026 LA ROCHE SUR YON Cedex ;

b) Après du tribunal judiciaire des Sables d'Olonne :

- M. **JODON DE VILLEROCHÉ** Henri, Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, bd Guérin, BP 219, 85302 CHALLANS Cedex, pour les établissements suivants :
 - ✓ Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, bd Guérin, BP 219, 85302 CHALLANS Cedex ;
 - ✓ EHPAD hôpital local, 16 rue du Puits Pineau, BP 25, 85230 BEAUVOIR SUR MER ;
 - ✓ Hôpital local La Reynerie, rue du Pays de Retz, 85230 BOUIN ;
 - ✓ EPSMS La Madeleine, rue du Pays de Retz, 85230 BOUIN ;
 - ✓ Maison retraite hôpital, 2 rue des Sableaux, BP 718, 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE ;
 - ✓ EHPAD hôpital local, chemin des Plumets, BP 707, 85167 ST JEAN DE MONTS Cedex ;
- Mme **GUILLET** Emmanuelle, Centre Hospitalier Départemental, Site de Luçon, BP 159, 85407 LUCON Cedex ;
- Mme **VAYNE** Laurence et Mme **GROSBOIS** Nathalie, EPSM de Vendée, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, rue Georges Mazurelle, 85026 LA ROCHE SUR YON Cedex ;

c) Après du tribunal de proximité de Fontenay-le-Comte :

- Mme **VEBER** Christelle, Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes, 9 av du Général Leclerc, 85120 LA CHATAIGNERAIE, pour les établissements suivants :
 - ✓ Hôpital des Collines Vendéennes, 9 av du Général Leclerc, 85120 LA CHATAIGNERAIE ;
 - ✓ Résidence Comtesse d'Asnières, 48 rue Pierre Bressuire, 85120 ST PIERRE DU CHEMIN ;
 - ✓ Résidence le Pré Bailly, 2 rue Henriette Bouillaud, 85120 LA CHATAIGNERAIE ;
 - ✓ Résidence Catherine de Thouars, 9 rue Emile Angelotz, 85700 POUZAUGES ;

- ✓ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de LA TARDIERE ;
- ✓ EHPAD Les Collines, rue des Lilas, BP 237, 85702 POUZAUGES Cedex ;
- ✓ EHPAD Bellevue, 46 rue Salmon Raitig, 85570 L'HERMENAULT ;
- ✓ EHPAD Le Bon Accueil, 10 rue de la Chapelle, 85120 LA CHATAIGNERAIE ;
- **Service MJPM** du Centre Hospitalier, 40 av Charles De Gaulle, 79021 NIORT Cedex, pour les établissements suivants :
 - ✓ EHPAD Les Hauts de Plaisance, 15 impasse de Plaisance, 85490 BENET ;
- Mme **GUILLET** Emmanuelle, Centre Hospitalier Départemental, Site de Luçon, BP 159, 85407 LUCON Cedex ;
- Mme **VAYNE** Laurence et Mme **GROSBOIS** Nathalie, EPSM de Vendée, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, rue Georges Mazurelle, 85026 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- Mme **VEILLET** Carine, Centre Hospitalier, BP 39, 40 rue Rabelais, 85201 FONTENAY LE COMTE Cedex ;

Article 2

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la mesure d'accompagnement social personnalisé ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée :

1) En qualité de services auprès des tribunaux judiciaires de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne et du tribunal de proximité de Fontenay le comte :

- Service MJPM de l'association **ADAPEI-ARIA de Vendée**, ZAC des Petites Bazinières, impasse Faraday, CS 30008, 85036 LA ROCHE SUR YON Cedex ;
- Service MJPM de l'association **AREAMS**, 785 route de la Roche, 85310 RIVES DE L'YON ;
- Service MJPM de l'association **UDAF 85**, Maison des familles, 119 bd des Etats-Unis, BP 667, 85016 LA ROCHE SUR YON Cedex.

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel auprès des tribunaux judiciaires de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne et du tribunal de proximité de Fontenay le comte : néant

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement : néant

Article 3

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges en qualité de délégué aux prestations familiales est ainsi fixée :

1) En qualité de services auprès des tribunaux judiciaires de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne et du tribunal de proximité de Fontenay le comte :

- Service Délégués aux Prestations Familiales de l'association **AREAMS**, 785 route de la Roche, 85310 RIVES DE L'YON ;
- Service Délégués aux Prestations Familiales de l'association **UDAF 85**, Maison des familles, 119 bd des Etats-Unis, BP 667, 85016 LA ROCHE SUR YON Cedex.

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel : néant.

Article 4

L'arrêté 2022-DETS- 07 du 1^{er} février 2022 est abrogé.

Article 5

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés ;
- au procureur de la République et aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire de la Roche-sur-Yon ;
- au procureur de la République et aux juges des contentieux de la protection du tribunal judiciaire des Sables d'Olonne ;
- au juge des contentieux de la protection du tribunal de proximité de Fontenay le Comte ;
- aux juges des enfants du tribunal judiciaire de la Roche-sur-Yon.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de la Vendée, soit hiérarchique auprès du Ministre chargé du travail, dans les deux mois suivant la notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal Administratif, 6 allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 NANTES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans un délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

Article 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Article 8

La secrétaire générale de la préfecture de la Vendée et le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Roche-sur-Yon, le

16 JAN. 2023

Le Préfet,

Pour le préfet
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND

